

Le Syvicol veut sa place dans le processus

Les communes du pays réunies au sein du Syvicol veulent un allègement de la tutelle administrative. Mais aussi institutionnaliser la consultation sur tout projet de loi ou de règlement qui les affecte.

Des revendications de longue date ont été réitérées hier lors de la première entrevue entre le Syndicat des villes et communes et la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding.

De notre journaliste Geneviève Montaigne

La priorité des priorités demeure la réforme de la loi communale, pour le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol) qui rencontrait hier pour une première entrevue la ministre socialiste de l'Intérieur, Taina Bofferding, qui, trois jours plus tôt, avait passé son grand oral devant les députés réunis en commission.

Le président du Syvicol, Émile Eicher, attend cette réforme avec impatience et rappelle que le syndicat «travaille sur un allègement de la tutelle administrative et un code

de conduite pour les élus communaux depuis des années». En juillet 2017, déjà, le Syvicol avait soumis au ministre de l'Intérieur, Dan Kersch, des propositions pour accroître l'autonomie des communes et en moderniser l'organisation et le fonctionnement. Il plaidait, comme l'a encore fait hier le syndicat, pour une révision des fonctions du secrétaire et du receveur, ou encore la possibilité d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires.

«On doit commander soi-même chaque stylo, chaque cahier», se plaint Émile Eicher qui estime que cet allègement ne serait pas du luxe. «La tutelle administrative ne fait plus de sens dans beaucoup de domaines», poursuit-il alors que les communes, pour pouvoir engager un collaborateur, doivent prévoir un budget, puis créer un poste et le

tout doit être approuvé par le ministre de l'Intérieur qui a son mot à dire sur la personne engagée.

Ce qui lui tient particulièrement à cœur, c'est une représentation plus formalisée du syndicat dans le processus législatif. «En Autriche par exemple, la Constitution a prévu une coopération entre les ministères et les communes qui permet à ces dernières de bloquer une loi si ses effets financiers sont plus importants que prévu pour les collectivités locales», explique Émile Eicher.

D'autres pays comme l'Estonie ou les Pays-Bas ont institutionnalisé la consultation sur tout projet de loi ou règlement affectant les communes. Dans sa prise de position adressée au formateur du gouvernement, le Syvicol reconnaissait que le dialogue s'était généralement intensifié au cours des dernières années. «Il

n'est cependant pas systématique, ce qui oblige de temps en temps le syndicat à s'autosaisir pour faire valoir le point de vue communal dans la procédure législative», relevait-il néanmoins.

➤ Dans le programme du LSAP

Si le syndicat est appelé à donner des avis sur les projets de loi, c'est loin d'être le cas en ce qui concerne les règlements grand-ducaux «dont les dispositions sont souvent plus problématiques pour les communes que les lois qui en constituent le fondement. La procédure réglementaire étant plus opaque que la procédure législative, la consultation du Syvicol sur ces textes dépend pour l'instant totalement du bon vouloir du membre du gouvernement compétent.»

Le syndicat a eu l'occasion hier de réitérer sa revendication de longue date d'institutionnaliser une consultation systématique et formalisée du syndicat sur tout projet de loi ou de règlement ayant des implications directes ou indirectes pour les communes. Si cette demande est soutenue par une recommandation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, le LSAP, dont est issue Taina Bofferding, avait prévu dans son programme électoral un rapprochement des compétences du Syvicol de celles des chambres professionnelles. En plus de cette consultation, le Syvicol demande également à être impliqué «encore plus régulièrement que par le passé dans la phase de préparation des textes et décisions concernant les communes» dans des domaines comme l'aménagement du territoire, par exemple.



Photo : mint

La ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, a reçu hier les membres du Syvicol pour une première entrevue.

Le grand oral de Taina Bofferding

Si le gros chantier de la nouvelle législature est celui de la refonte générale de la loi communale et la redéfinition des missions des communes, la digitalisation est un autre défi et pourrait simplifier les relations entre le ministère de l'Intérieur et les communes. D'autres sujets ont été abordés vendredi dernier devant les députés réunis en commission : la réforme de l'impôt foncier devrait se faire par le consensus et les fusions entre communes devraient toujours être initiées par les communes. La ministre a encore précisé que le logement est une compétence

transversale partagée entre plusieurs ministères. Elle va rencontrer la ministre du Logement, Sam Tanson, afin de mieux définir la manière de procéder. Le délai accordé aux communes pour l'établissement des nouveaux PAG (plans d'aménagement général) a été prolongé jusqu'à novembre 2019. Les questions et remarques des députés ont concerné aussi bien la procédure d'établissement du PAG que l'annonce d'une modernisation – qui sera le fait d'une loi – des cérémonies civiles, dont les mariages, partenariats (PACS) ou encore les funérailles.